



Éditorial

L'individualisme, gangraine sociétale?



L'impatience, l'intolérance, l'égoïsme et l'exigence sont des caractéristiques qui semblent se propager dans notre société moderne, toutes au nom des droits démocratiques. L'idée que le peuple est souverain a conduit à une impression largement répandue selon laquelle il a le droit d'exiger des autorités politiques tout ce qu'il souhaite, dans les délais qu'il impose, et sans concession.

L'une des manifestations les plus frappantes de cette attitude est l'ère de l'instantanéité dans laquelle nous vivons. Avec la prolifération des smartphones et des médias sociaux, l'accès à l'information est devenu instantané, le jugement également: j'aime versus je condamne. Cette porte de l'immédiateté engendre une société qui ne tolère plus l'attente, qui oublie que la démocratie est basée sur un processus de délibération, de négociation, de respect des bases légales et de compromis, qui ne peut pas toujours être expédié à la vitesse de l'éclair.

L'intolérance est une autre facette de ce phénomène. Toujours au nom de la démocratie, certains adoptent des positions extrêmes et refusent de reconnaître la légitimité des appréciations différentes. Le débat démocratique, qui devrait être le fondement de notre société, se trouve supplanté par des discours incendiaires et une polarisation extrême. L'exigence d'imposer ses propres vues, sans concession, étouffe la diversité des opinions et affaiblit l'assise des principes démocratiques.

L'égoïsme est aussi source de préoccupation. Que penser des personnes qui semblent convaincues que leurs besoins et leurs désirs personnels doivent primer sur tout le reste, au mépris des conséquences pour la collectivité, au mépris des règles budgétaires imposées par cette dernière à l'Autorité? Oubliée, la notion du consensus serait-elle en train de se faire gangréner par des positions individualistes accrues et un dogmatisme exacerbé?

En fin de compte, le droit démocratique d'exprimer des avis et de participer au processus politique ne doit pas être converti en une licence servant à imposer des vues de manière intransigeante. Une démocratie en bonne santé nécessite un équilibre entre les droits individuels et le bien-être collectif, ainsi qu'une compréhension de la nécessité de travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs, même si cela prend du temps.

Yvan Ryser,
président du Conseil communal

Trier, c'est valorisant

Les communes ont la responsabilité de la collecte des déchets sur leur territoire. Elles en définissent les règles autant pour les entreprises que pour les particuliers.

À l'image de nombreuses autres activités économiques, l'agriculture produit chaque année d'importants volumes de déchets plastiques (films d'ensilage, films pour cultures, plastiques de serres, sacs et conteneurs).

Ces systèmes d'emballage, dont la seule filière d'évacuation est la valorisation thermique, sont éliminés aux frais des exploitants agricoles. Aucune déchèterie communale ne peut les accueillir.



Sociétés locales: annoncez-vous!

VOUS, sociétés locales, associations villageoises et particuliers, vous qui proposez des activités sportives, culturelles ou de loisir s'adressant à un large public, vous qui contribuez à rendre le Val-de-Ruz vivant, n'hésitez pas à vous référencer gratuitement sur le site internet communal.

Sous la rubrique *Vie quotidienne - sociétés locales et associations*, présentez vos prestations et manifestations, invitez la population à vous découvrir, recrutez de nouveaux membres. Vous disposez d'un accès permettant une mise à jour permanente de vos données et publications.

Pour davantage d'informations, l'administration sports-loisirs-culture renseigne au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Forfait ski et Magic Pass

Le délai de commande pour les forfaits de ski et le Magic Pass courent **jusqu'au 31 octobre 2023**, date de validité des offres.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet communal. Ils peuvent également être demandés à loisirs.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 33.

Écopoints

L'accès aux 15 écopoints communaux (papier, carton, verres et alu/fer blanc) est autorisé du **lundi au samedi, de 07h00 à 20h00**. Il est interdit les dimanches et jours fériés.

Merci de respecter la tranquillité du quartier (moteur et musique éteints, pas de claquement de portières) lors du dépôt des déchets. Lorsque les bennes sont pleines, les déchets doivent être repris et acheminés vers un autre point de collecte.

Élections fédérales

Le **dimanche 22 octobre 2023** se dérouleront les élections fédérales pour la législature 2023-2027, à savoir deux sièges au Conseil des États et quatre sièges au Conseil national.

Les possibilités offertes au citoyen pour l'exercice du droit de vote sont:

- jusqu'à mardi 17 octobre, par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B);
- jusqu'à vendredi 20 octobre, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres, par correspondance en courrier A;
- jusqu'à dimanche 22 octobre, 10h00, en déposant l'enveloppe à Cernier, rue de l'Épervier 6, dans l'urne communale située sous la marquise, relevée régulièrement;
- dimanche 22 octobre, de 10h00 à midi, en personne au bureau de vote à Cernier, rue de l'Épervier 6;
- dimanche 22 octobre, jusqu'à 11h00, au domicile sur demande, pour les personnes malades ou handicapées.

Important: il n'y a plus de boîte aux lettres communale aux Geneveys-sur-Coffrane. Seul le bâtiment administratif de Cernier est équipé d'une urne de vote.

Les droits de vote étant différents pour chacune des deux élections, les électeurs en matière fédérale recevront les deux carnets de bulletins et les électeurs en matière cantonale recevront uniquement le carnet de bulletins pour le Conseil des États.

Le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Assermentation

Le 11 septembre 2023, Stéphane Cosandier, nouvel administrateur communal des travaux publics, a prêté serment devant le Conseil communal lors de la cérémonie d'assermentation des nouveaux agents communaux en matière de gestion des déchets.



L'assermentation légitime l'agent dans la réalisation de tâches spécifiques. Le serment prêté vise à marquer l'importance des fonctions qu'il s'engage à accomplir, dans le respect des règles de déontologie en rapport avec ses missions.

Ouverture de la chasse Val-de-Ruz mobile

La chasse générale sera ouverte du **2 octobre au 11 novembre 2023** sachant que, pour certaines espèces, elle s'étend du 7 août 2023 au 31 janvier 2024. Elle n'est autorisée que les lundis, mercredis, jeudis et samedis, sauf dérogations.

Durant cette période, le public continue de profiter de la forêt. Cependant, quelques règles de prudence sont à observer lorsque la présence de chasseurs est possible, comme porter des vêtements voyants, rester sur les chemins et éviter de se camoufler dans les fourrés.

En principe, les chasseurs évitent les zones les plus fréquentées. S'ils préfèrent le cœur des bois, on peut également les croiser en lisière de forêt. Il est interdit de chasser à moins de 100 mètres des habitations ainsi que dans les cimetières. Sauf accord du propriétaire, la chasse dans les champs cultivés et les vergers est également prohibée.

Pour davantage d'informations, l'administration des forêts renseigne au 032 886 56 35 ou à forets.val-de-ruz@ne.ch.



PAYSAGE D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ 2022

La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photos illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du Prix paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres.

Les travaux de modification de tracés routiers, éléments marquants du paysage, restent assez exceptionnels et transforment profondément leurs alentours. Entre 2017 et 2020, le croisement de la route de la Croix et de la route cantonale, au Pâquier, a été transformé, notamment pour des raisons de sécurité.

De nouvelles plantations de fruitiers y ont été réalisées dans le cadre du projet «franges urbaines» afin de souligner la courbe de la route cantonale.

Cette mesure paysagère permet de valoriser ce tronçon qui fait partie de l'inventaire des voies historiques d'importance nationale.



15.05.2017



11.06.2020

(Photos: Parc Chasseral).

L'image du mois

Un mandat a été attribué à la Ville de Neuchâtel afin d'assurer les tâches de sécurité publique sur le territoire de Val-de-Ruz. Le coût annuel de cette prestation s'élève à CHF 256'000, ce qui représente CHF 14.60 par habitant.



Bibliothèque publique

La bibliothèque publique communale de Val-de-Ruz à Fontainemelon accueille le **samedi 23 septembre 2023**, de 09h30 à 11h00, Philippine de Gréa, auteure jeunesse. Public: dès 8 ans.

Pour en savoir plus: <https://www.val-de-ruz.ch/decouverte/culture-sports-loisirs/bibliotheques> ou <https://www.bibliobus-ne.ch/>.